

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 164

présenté par
M. Terrasse

ARTICLE 23

Après le mot :

« gestion »,

supprimer la fin de l'alinéa 52.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer des éléments qui n'ont pas leur place dans un cahier des charges.